

Qu'est-ce qu'une politique familiale municipale au Québec?

En résumé

Une politique familiale municipale c'est :

- Un cadre de référence dont se dote une municipalité ou une MRC pour affirmer sa volonté politique et guider les décisions relatives au bien-être des familles de son territoire;
- Une forme de politique familiale qui prend la couleur du milieu où elle est implantée et qui est influencée par les rôles et les responsabilités assumés par les municipalités.

Peu de données issues de la recherche sont disponibles actuellement sur les politiques familiales municipales. Il faut dire qu'il s'agit d'un concept relativement récent dans l'histoire du Québec. C'est vers la fin des années 1980 que l'idée de se doter de politiques familiales au palier municipal a émergé. Depuis, bon nombre de municipalités ont adopté leur propre politique familiale.

Tout comme une politique familiale nationale, une politique familiale municipale tente de répondre aux besoins particuliers des familles établies sur son territoire. Elle détermine donc des lignes directrices ainsi qu'un ensemble de mesures de soutien offert aux familles. Par contre, le but diffère légèrement puisque son actualisation est influencée par le champ de compétence des municipalités, plus restreint que celui du gouvernement national.

Concrètement, la politique familiale municipale oriente le conseil municipal dans ses décisions se rapportant à la qualité de vie des familles tout en assurant une certaine cohérence des actions entreprises. Elle tente finalement de catalyser les réflexions et les initiatives des autres acteurs présents sur les scènes locales et régionales. Les domaines d'action retenus comprennent souvent l'aménagement des quartiers, l'habitation, l'offre de loisirs, la sécurité et les transports collectifs.

Bien que les politiques familiales municipales diffèrent de l'une à l'autre, elles comportent habituellement les éléments suivants :

- ⇒ Une définition de la famille comme clientèle cible;
- ⇒ Un profil des familles du territoire;
- ⇒ les principes d'intervention priorisés;
- ⇒ Un état de situation des différents champs d'intervention;
- ⇒ Un plan d'action;
- ⇒ La liste des partenaires impliqués et leurs rôles respectifs.

Les municipalités qui prennent cette initiative privilégient également une démarche entourant sa mise en place. Un processus de réflexion et la tenue de consultations publiques stimulent l'implication et l'adhésion des différents acteurs de la communauté. De même, la mise sur pied d'un comité de suivi et l'élaboration de mécanismes d'évaluation favorisent la réussite de son implantation.

Le temps des villes : un défi à relever

L'une des problématiques soulevées par les familles est la pression qu'elles ressentent lorsqu'elles tentent de concilier leurs vies professionnelles et familiales. Les municipalités sont désormais interpellées sur la gestion de l'espace et du temps pour soulager ce mal contemporain. Par exemple, les décisions prises par les municipalités sur l'aménagement des quartiers afin de favoriser la proximité des services ou d'améliorer les transports en commun peuvent réduire la congestion routière et faciliter les déplacements des différents membres de la famille, libérant ainsi du temps qu'ils pourront consacrer à leurs activités familiales.

En réponse à ce besoin pressant, certains pays européens, dont l'Italie et la France, ont expérimenté la formule du « bureau des temps ». Il s'agit d'une structure formelle de concertation locale regroupant plusieurs acteurs dont les entreprises privées et les services publics. Ces partenaires ont pour mandat de rendre compte des besoins et des irritants spatio-temporels sur leur territoire et de proposer des projets concrets d'harmonisation des temps de la ville et des familles.

Le gouvernement du Québec s'apprêterait d'ailleurs à implanter cette formule dans le cadre de sa future politique de conciliation travail-famille. Si l'idée est intéressante, les

contextes européens et québécois diffèrent passablement. D'abord, mentionnons que les heures d'ouverture des commerces et de certains services publics sont au Québec plus étendues que celles habituellement retrouvées en Europe. De plus, contrairement à la réalité européenne, les municipalités québécoises disposent de peu de pouvoir sur les heures d'opération de plusieurs services publics (écoles, garderies, etc.). Enfin, alors qu'en Europe le concept de « bureau des temps » est généralement porté par différents groupes de la société civile, il est ici proposé par l'État. Rien ne garantit donc au Québec la participation au projet des communautés et des instances municipales.

Les politiques familiales au Québec

En 2005, près de 150 municipalités et municipalités régionales (MRC) du Québec possèdent ou travaillent à l'élaboration d'une politique familiale. La majorité des politiques familiales municipales ont été adoptées ou sont en processus d'élaboration par des villes de 10 000 habitants et plus. De ce fait, près des deux tiers de la population québécoise seront touchés par de telles politiques lorsqu'elles seront finalement mises en oeuvre. Depuis 2002 et jusqu'en 2006, les municipalités et les MRC qui désirent se doter d'une politique familiale ou mettre à jour une politique familiale existante peuvent recevoir un soutien financier et technique du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Au Québec, la plupart des groupes de la société civile se réjouissent de la préoccupation grandissante pour la famille dans la vie et la politique municipale. Ils soulignent toutefois le rôle essentiel que doivent jouer les gouvernements provincial et fédéral dans l'élaboration et la coordination d'une politique familiale d'envergure nationale afin que chaque famille, peu importe son lieu de résidence, puisse bénéficier de services adéquats.

Références utilisées

Baillargeon, Donald, 2005. « Les politiques municipales dans une optique familiale », *5 bilans et perspectives. Le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Conseil de la Famille et de l'Enfance, pp. 166-203.

Brais, Nicole, Soumis. « Des villes à l'heure des familles, une question de temps? », dans *De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux!*, Actes du colloque annuel, Montréal, Association d'économie politique.

Ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003. *La municipalité un lieu de qualité pour soutenir les familles*, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2003. *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale, soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, Gouvernement du Québec.

Site Internet du Carrefour action municipale et famille : www.carrefourmunicipal.qc.ca